

Arrêté n° 1236 CM du 8 juillet 2021 portant nomination de M. Teiva Mollon en qualité de receveur des impôts

(NOR : DIP2121558AC-2)

Paru in extenso au journal officiel n°62 NS du 08/07/2021 à la page 4346 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 08/07/2021

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, notamment ses articles 132-1 et suivants ;
Vu l'arrêté n° 1498 CM du 27 août 2010 relatif au service dénommé "direction des impôts et des contributions publiques" ;
Vu le code des impôts ;
Vu l'avis du payeur de la Polynésie française du 2 juillet 2021 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 8 juillet 2021,

Arrête :

Article 1er

M. Teiva Mollon est nommé en qualité de receveur des impôts. Il prendra ses fonctions à compter du 8 juillet 2021.

Art. 2

En application de l'article 132-1 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, le montant du cautionnement est fixé à vingt millions de francs CFP (20 000 000 F CFP).

Art. 3

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 8 juillet 2021.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre des finances,
de l'économie,
Yvonnick RAFFIN.